

PARLONS DES POUX !

Invasion contagieuse mais non dangereuse. Quelques bons conseils...

L'invasion massive de poux, appelée aussi la pédiculose du cuir chevelu, est très contagieuse mais non dangereuse. Elle est surtout gênante car elle provoque des démangeaisons qui surviennent 3 semaines après la contamination. L'hygiène n'est pas en cause puisqu'on retrouve des poux autant sur des cheveux propres que sales.

L'agent responsable est le **pou du cuir chevelu**. Il produit des œufs appelés lentes qui éclosent 7 à 10 jours après la ponte. Les poux (et non les lentes) se transmettent par contact direct de tête à tête ou indirect par contact avec la literie, les vêtements (bonnet, écharpe, etc.) mais aussi, les peignes et les brosses à cheveux infestés. Le pou peut survivre jusqu'à 3 à 4 jours sur ces objets. Ces invasions sont présentes toute l'année mais le plus souvent en hiver, en raison du port de bonnets, d'écharpes...

QUE FAIRE EN CAS DE PRÉSENCE DE POUX CHEZ UN ENFANT ?

La pédiculose ne nécessite pas l'éviction de l'enfant du milieu d'accueil. L'enfant doit être traité et des mesures d'hygiène sont nécessaires dans le milieu d'accueil et à son domicile pour éviter une contagion plus élargie. Toutefois, le médecin du milieu d'accueil, le Conseiller médical Pédiatre peut prendre d'autres mesures s'il les juge nécessaires (exemple : éviction en cas d'épidémie, en cas de persistance des poux).

Le milieu d'accueil est tenu d'informer les parents afin qu'ils prennent les mesures nécessaires à la maison pour l'enfant, ainsi que pour le nettoyage du linge, des vêtements... sans oublier d'aspirer le siège-auto !



Une brochure existe pour les informer :

« Moi aussi j'ai eu des poux¹ ».

Il n'est toutefois pas demandé que l'enfant revienne avec un certificat de non contagion.

Quelques recommandations :

- Nettoyer les peignes et brosses à cheveux dans du vinaigre blanc ou de l'eau chaude avec du savon pendant 10 minutes. Éviter de les utiliser pendant 3 jours²,
- Laver le linge et les vêtements en machine à 60°C. Pour le linge qui ne peut pas être mis à la machine à laver, l'enfermer pendant au moins 10 jours dans un sac (ou le placer au congélateur durant 24h) et ensuite le laver à température adéquate,
- Aspirer et nettoyer régulièrement l'environnement.

Il est par ailleurs déconseillé d'utiliser des insecticides à pulvériser.

COMMENT S'EN DÉBARRASSER ?

Le **traitement local** consiste en l'application d'un shampooing ou d'une lotion anti-poux, soit à base d'insecticides (ou pédiculicides), soit de type mécanique qui étouffe le pou (à base d'huile végétale). Certains de ces produits peuvent être potentiellement nocifs ou allergisants pour les enfants de moins de 6 mois.

Lire attentivement la notice pour vérifier si applicable à l'enfant.

Ce traitement est à répéter 7 jours après la première application. Il est ensuite recommandé de passer le « peigne à poux » tous les jours entre les deux applications.

Bon à savoir : privilégier un peigne à poux en inox : plus résistant, plus efficace, plus facile à laver.

Les **traitements préventifs** ne servent à rien. Ils peuvent entraîner des lésions du cuir chevelu, des allergies, voire même être toxiques. Ils rendent également les poux plus résistants au traitement.

Le traitement local seul ne suffit pas.

Il faut suivre toutes les recommandations, à savoir : le passage du peigne (tous les jours pendant 14 jours), le traitement de la literie, des vêtements, etc. et le traitement de l'environnement.

Mélanie LESTERQUY
Référente Santé ONE
Hainaut - Namur

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

- Brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » - p.57 - ONE 2015
- Brochure « Mômes en santé » - p.92 - ONE 2017
- Fiches MATRA Pédiculose 2016